

# COMITÉ DE PARENTS 2018-2019

---

Saint-Hyacinthe, le 8 février 2019

Madame Karina St-Germain  
Directrice des services éducatifs  
COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE  
2255, avenue Sainte-Anne  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H7

**Objet : Avis du comité de parents concernant la politique 219 – *Admission et inscription des élèves jeunes en formation générale dans les établissements de la Commission scolaire***

Madame,

Le comité de parents vous remercie de votre visite et souhaite vous soumettre un avis concernant la Politique 219 – *Admission et inscription des élèves jeunes en formation générale dans les établissements de la Commission scolaire*. Le comité de parents a pour fonction « de donner son avis à la commission scolaire sur toute question qu'elle est tenue de lui soumettre<sup>1</sup> ».

Pour donner suite à votre présentation de ce dossier aux délégués le 6 février dernier :

- Le comité de parents propose que la Politique 219 soit adoptée telle que présentée.
- Le comité de parents comprend que des contraintes administratives peuvent influencer les critères d'admissions et la disponibilité des services offerts. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre recommandation.

En souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'accepter, Madame St-Germain, nos salutations distinguées.

Au nom du comité de parents,

*Emmanuelle Bagg*

Présidente, 2018-2019

<sup>1</sup> Loi sur l'instruction publique article 192 : Fonction du Comité de parents